

**2008/849 - Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre 2008** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 03/11/2008, p. 2000)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion du vote de subventions à différentes associations, dans le cadre de la campagne contre le Sida, je tenais à intervenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Je reconnais bien volontiers l'effort de la Ville en faveur des actions de communication, dans le cadre de cette journée mondiale. Nous avons, nous-mêmes, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, répondu avec enthousiasme à l'appel de la Ville, en organisant une campagne de sensibilisation des jeunes, avec les Associations ALS et Basiliade. Nous vous soutenons donc complètement dans cette démarche de communication.

Mais permettez-moi, à l'occasion de cette journée, d'exprimer mon inquiétude, quant au devenir du Centre d'information et de dépistage, anonyme et gratuit, du virus du Sida, des hépatites virales B et C et des MST, installé actuellement dans l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Le peu d'information fourni par votre Plan de mandat Grand Lyon, ou au sein du Conseil d'Administration des HCL, ne nous permet pas de comprendre si ces services seront maintenus au sein de l'Hôtel-Dieu, dans le cadre de son projet de requalification.

Vous le savez, le Sida est une maladie extrêmement contraignante, tant sur le plan médical, que psychologique. Pouvoir accéder à des services de soin en hyper centre est essentiel, voire vital. Tout comme le dépistage qui doit être accessible au plus grand nombre, le plus facilement possible.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer que votre projet pour l'Hôtel-Dieu gardera toute sa place en hyper-centre ville, à ces services de première nécessité ? Plus généralement, quel avenir pour les autres services médicaux à l'Hôtel-Dieu ? Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. LE MAIRE : Quelques mots : vous savez Monsieur le Maire, qu'aujourd'hui il y a une réflexion sur l'ensemble du devenir des HCL. Une réflexion qui nous est d'ailleurs demandée par le Ministère et donc aujourd'hui nous sommes en train de travailler.

Il est clair que sur ce type de service, nous souhaitons leur maintien en centre ville. Et donc, nous ferons tout pour qu'ils puissent être

dans l'Hôtel-Dieu, à cette place ou à une autre, mais qu'ils puissent se maintenir en centre ville.

Pour le reste, nous en sommes au début d'une réflexion que nous menons de manière conjointe avec le Ministère. Comme vous le savez, l'application de la T2A a représenté pour les Hospices Civils de Lyon, comme d'ailleurs en général pour les CHU, puisqu'aujourd'hui il n'y a que deux CHU qui n'avaient pas fait de travaux au cours des dix dernières années, qui ne sont pas en déficit et que tous les autres connaissent un déficit important.

Donc, une délégation de Présidents de CHU est allée voir, encore récemment, Mme Bachelot, pour lui exposer le problème et pour lui dire qu'aujourd'hui, dans le cadre des financements actuels, on ne pouvait pas, effectivement, équilibrer les CHU. Nous sommes conscients que, par ailleurs, il ne faut pas tout demander à l'Etat, mais qu'il faut également faire un certain nombre d'efforts, c'est ce que nous avons entrepris dans le plan de réorganisation des hôpitaux, effectué après les audits, auxquels nous avons procédé et que nous continuons pour ce qui concerne la partie « personnel » des HCL.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui. Pour le reste, ce sera le Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon qui pourra en débattre, ce n'est pas, évidemment, au Conseil Municipal de Lyon, que se prennent les décisions, mais au Conseil d'Administration des Hospices Civils.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mmes Condemine, Guillaume, Vallaud-Belkacem, Gouzou-Testud, Balas et M. Lévêque n'ont pas pris part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)